

© OECD, 2002.

© Software: 1987-1996, Acrobat is a trademark of ADOBE.

All rights reserved. OECD grants you the right to use one copy of this Program for your personal use only. Unauthorised reproduction, lending, hiring, transmission or distribution of any data or software is prohibited. You must treat the Program and associated materials and any elements thereof like any other copyrighted material.

All requests should be made to:

Head of Publications Service,
OECD Publications Service,
2, rue André-Pascal,
75775 Paris Cedex 16, France.

© OCDE, 2002.

© Logiciel, 1987-1996, Acrobat, marque déposée d'ADOBE.

Tous droits du producteur et du propriétaire de ce produit sont réservés. L'OCDE autorise la reproduction d'un seul exemplaire de ce programme pour usage personnel et non commercial uniquement. Sauf autorisation, la duplication, la location, le prêt, l'utilisation de ce produit pour exécution publique sont interdits. Ce programme, les données y afférentes et d'autres éléments doivent donc être traités comme toute autre documentation sur laquelle s'exerce la protection par le droit d'auteur.

Les demandes sont à adresser au :

Chef du Service des Publications,
Service des Publications de l'OCDE,
2, rue André-Pascal,
75775 Paris Cedex 16, France.

Évaluation et recommandations

Les réformes structurelles et la réduction de la dette publique sont essentielles pour relever les défis auxquels l'économie belge est confrontée

La mise en œuvre des réformes structurelles (réforme fiscale et réformes du marché du travail et des marchés de produits) afin d'augmenter la croissance potentielle reste la principale priorité des autorités en Belgique. Ces réformes doivent s'inscrire dans le contexte d'une réduction de l'importante dette publique. La réduction de la dette est nécessaire pour respecter le traité de Maastricht, aux termes duquel la dette publique brute doit être ramenée à moins de 60 pour cent du PIB, mais surtout pour pouvoir faire face aux coûts budgétaires futurs liés au vieillissement de la population. Elle est également nécessaire pour permettre un net allègement de la pression fiscale, l'une des plus élevées de la zone de l'OCDE. L'imposition des revenus du travail est particulièrement lourde, ce qui a des conséquences négatives sur l'emploi des personnes peu qualifiées. La situation des travailleurs âgés sur le marché du travail est également préoccupante, la Belgique étant l'un des pays de l'OCDE où le taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans est le plus faible. La stratégie adoptée par le gouvernement pour relever ces défis consiste à garder à la politique budgétaire une orientation propre à faire reculer la dette publique, à alléger les impôts, notamment sur la main-d'œuvre peu qualifiée, en fonction des marges budgétaires disponibles, et à réduire les incitations à un retrait prématuré de la population active. Force est de reconnaître que le gouvernement a continué de progresser sur tous ces fronts en dépit du fléchissement de l'activité économique internationale et de la complexité du cadre institutionnel. Les défis économiques auxquels la Belgique est confrontée seront d'autant plus faciles à relever que les réformes de la fiscalité et des prestations renforceront les mécanismes du marché, et que les réformes des marchés des produits et du travail stimuleront le dynamisme économique.

***Une reprise
hésitante
est en cours***

L'économie belge, traditionnellement synchronisée avec le cycle européen, a amorcé un léger redressement après le fléchissement de la conjoncture qui a touché son point bas à la fin de 2001. Les tendances des exportations et des dépenses privées de consommation ont commencé à s'inverser au début de 2002, et les entreprises ont réduit leurs opérations de déstockage. Néanmoins, la faiblesse de l'investissement productif a freiné dans un premier temps la reprise, les entreprises s'adaptant à des taux relativement faibles d'utilisation des capacités. L'OCDE prévoit que la croissance économique restera faible jusqu'au début de 2003 mais qu'elle s'accélélera ensuite avec le redressement de l'économie internationale pour atteindre 2¾ pour cent en 2004. Bien qu'une telle évolution implique une réduction de l'écart conjoncturel en 2004, ce dernier demeure négatif. La croissance de l'emploi restera probablement peu soutenue jusqu'au milieu de 2003 en raison des sureffectifs accumulés pendant la période de faible conjoncture, ce qui devrait se traduire par une stabilisation du taux de chômage aux alentours de 7 pour cent en 2003, mais elle devrait ensuite se redresser fortement. On prévoit que l'inflation sous-jacente tombera à 1¾ pour cent en 2004, en raison d'un ralentissement de la hausse des coûts de main-d'œuvre. Les principales incertitudes qui entourent ces prévisions concernent le moment et la vigueur de la reprise internationale, à quoi s'ajoute le risque que les ménages épargnent une forte proportion des ressources libérées par la réduction de leurs impôts. Ce dernier risque sera plus limité si la confiance dans la viabilité de la politique budgétaire est renforcée par un retour à l'équilibre budgétaire dans les délais prévus.

***Le solde
budgétaire est
resté pratiquement
équilibré malgré
le ralentissement
de l'activité,
mais le freinage
des dépenses
devrait être mieux
ciblé***

Malgré le ralentissement économique, le budget de l'ensemble des administrations publiques a dégagé un excédent en 2001 et il est resté proche de l'équilibre en 2002. Le fait que le fléchissement de l'activité n'ait eu qu'un effet relativement limité sur le solde budgétaire tient à ce que la croissance de l'emploi a mieux résisté que dans le passé, les recettes fiscales affichant en conséquence une croissance soutenue. Des facteurs non récurrents ont eu également une incidence non négligeable sur les finances publiques. Le gouvernement a par ailleurs contribué aux

bons résultats budgétaires en contenant la progression des dépenses courantes en dessous de la croissance du PIB potentiel, notamment en révisant en baisse les projets de dépenses lorsque les perspectives économiques à court terme se sont dégradées. Le gouvernement a annoncé de nouvelles mesures de freinage des dépenses pour 2003 pour préserver l'équilibre budgétaire en dépit d'une croissance inférieure au potentiel. Le retour à l'équilibre, voire à un excédent, a servi de point d'ancrage important pour la crédibilité de la politique budgétaire en Belgique, et cette approche est donc appropriée, même si elle implique une neutralisation des stabilisateurs automatiques. Ainsi, au cas où la croissance se redresserait plus tard ou moins vigoureusement que prévu, de nouvelles mesures seront nécessaires pour équilibrer le budget. Une action dans ce sens sera d'autant plus indispensable si, après avoir faiblement reculé pendant la phase de ralentissement de l'activité, l'emploi ne s'accroît que modérément pendant la reprise, ce qui freinerait la progression des recettes fiscales. De manière générale, le gouvernement devrait adopter une stratégie plus nuancée qu'il ne l'a fait dans le passé récent en matière de freinage des dépenses, même si cela pose des problèmes de mise en œuvre plus complexes que l'application de plafonds et de réductions uniformes. Une telle stratégie serait préférable du point de vue de l'efficacité – considération de plus en plus importante étant donné le freinage des dépenses qui devra être opéré pour permettre le dégagement d'excédents budgétaires, conformément à l'objectif à moyen terme du gouvernement, tout en réduisant simultanément les impôts sur le revenu des personnes physiques.

Il est essentiel que le budget continue de dégager des excédents jusqu'en 2030 pour assurer la viabilité des finances publiques face aux pressions démographiques

L'objectif à moyen terme concernant le solde budgétaire s'inscrit dans la ligne de la stratégie à long terme du gouvernement qui vise à préfinancer le coût du vieillissement démographique en faisant en sorte que les comptes publics restent excédentaires jusqu'en 2030. Ceci permettrait une très importante réduction de la dette publique, laquelle serait ramenée de 105 pour cent du PIB actuellement à 23 pour cent en 2030, le ratio dette-PIB demeurant stable par la suite. La baisse des paiements d'intérêts sur la dette qui en serait le corollaire créerait une marge de manœuvre pour financer

l'augmentation future des dépenses liée au vieillissement. Bien que les prévisions à long terme fassent apparaître que les politiques budgétaires actuelles sont tenables jusqu'au milieu de ce siècle, il faudrait pour cela que les gouvernements futurs continuent à assurer intégralement le préfinancement des dépenses supplémentaires liées au vieillissement de la population. Divers dispositifs – programmes de stabilité, engagements pris sur l'avis du Conseil supérieur des finances dans la Note sur le vieillissement (indiquant les mesures nécessaires pour faire face au vieillissement dans le cadre du budget annuel) et le Fonds du vieillissement (qui accumule des réserves pour couvrir les augmentations futures en dépenses de pensions dues au vieillissement de la population) – incitent le gouvernement à mener une telle politique. Néanmoins, on pourrait envisager de prendre des mesures pour que les gouvernements futurs aient plus de difficultés à s'écarter de la politique actuelle, comme en Australie et en Nouvelle-Zélande, où le gouvernement est tenu de mettre en œuvre des politiques budgétaires viables (tenant compte du coût budgétaire du vieillissement démographique). Un élément majeur de la stratégie visant à assurer la viabilité des finances publiques face au vieillissement de la population consiste à réduire le taux des prestations du régime public de pensions en laissant jouer la dynamique des règles existantes. Le régime de pensions est conçu de telle manière qu'une baisse des ratios de prestations affecte les titulaires de revenus supérieurs à la moyenne. De plus, le taux global de remplacement au niveau des ménages restera probablement stable du fait de l'élévation du taux d'activité des femmes. Le gouvernement a par ailleurs adopté des mesures destinées à encourager les régimes professionnels de pensions et à retarder l'âge effectif de départ en retraite. Il prévoit aussi une diminution du nombre de bénéficiaires d'allocations de chômage en raison de facteurs démographiques et d'une élévation des taux d'activité des femmes, ce qui contribuerait à la viabilité des finances publiques.

Les questions touchant la viabilité écologique sont jugées importantes et diverses mesures ont été prises ; néanmoins, il est nécessaire d'améliorer leur efficacité par rapport à leur coût

Placer le budget sur une trajectoire tenable à long terme tout en assurant un revenu adéquat aux personnes à la retraite n'est que l'un des aspects d'un développement globalement durable. Les préoccupations environnementales et sociales occupent aussi une large place en Belgique, comme en témoignent les plans de développement durable qui ont été établis à tous les niveaux d'administration. Dans ce contexte, un nombre impressionnant d'initiatives (environ 600) ont été lancées. Si les résultats environnementaux se sont nettement améliorés à plusieurs égards au cours des dix dernières années, certaines mesures se sont révélées plus coûteuses qu'il n'était justifié. Pour accroître l'efficacité de la lutte contre la pollution atmosphérique par rapport à son coût et atteindre les objectifs fixés à Kyoto, il faudrait examiner plus avant les possibilités d'échanges de permis d'émissions au niveau des régions, entre les différents secteurs de l'économie et à la lumière des résultats des débats qui ont actuellement lieu au sein de l'Union européenne sur la mise en place d'un système de permis négociables à l'échelle de l'Union, pour l'industrie, à compter de 2005. S'agissant de la gestion et du recyclage des déchets, des gains d'efficacité devraient être recherchés afin de réduire les coûts excessifs des politiques actuelles. En particulier, il faudrait réduire les efforts faits pour atteindre des objectifs de recyclage apparemment arbitraires et accorder une plus large place à l'internalisation des coûts économiques et environnementaux pour chaque méthode d'élimination des déchets. En ce qui concerne l'eau, des investissements considérables sont réalisés dans le domaine du traitement des eaux usées, mais la construction de la deuxième station d'épuration de Bruxelles, qui devait être achevée en 2005, ne le sera qu'à la fin de 2006. Tout nouveau retard devra être évité.

L'imposition du travail a été allégée, notamment pour les bas salaires, mais de nouveaux efforts doivent être faits pour renforcer l'attrait financier de l'activité

En Belgique, les réductions de la lourde charge fiscale ont été fonction de l'existence d'une marge de manœuvre budgétaire, et il continuera d'en être ainsi au cours des prochaines décennies. La priorité pour le gouvernement a été d'alléger l'imposition du revenu du travail, particulièrement élevée par rapport aux autres pays. De sensibles réductions des cotisations patronales à la sécurité sociale, centrées sur les travailleurs à bas salaires, ont été opérées depuis 1999. Les cotisations salariales à la sécurité sociale ont été elles aussi révisées en baisse et, dans le contexte de la réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, un crédit

d'impôt sur le revenu du travail a vu le jour. Toutes ces mesures ont été là encore centrées sur les travailleurs à bas salaires, ce qui a permis aux allègements d'impôt d'avoir le maximum d'effets favorables sur le marché du travail en augmentant les chances de voir durablement baisser les coûts salariaux et/ou les taux de remplacement des prestations. De fait, on estime que les pièges du chômage les plus sérieux seront supprimés une fois que la réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques aura été intégralement mise en œuvre, à compter des revenus de 2004. De nouveaux allègements de l'imposition des revenus du travail ciblés sur les bas salaires doivent être opérés selon les modalités déjà utilisées à mesure que l'on disposera d'une marge de manœuvre budgétaire. Un resserrement de l'éventail des biens et services qui ne sont pas assujettis à la TVA contribuerait à libérer des ressources budgétaires supplémentaires pour financer de tels allègements d'impôts en même temps qu'il réduirait les distorsions qui faussent les choix de consommation. Si des mesures étaient prises dans ce sens, il serait indispensable d'utiliser les ressources ainsi dégagées pour réduire la fiscalité des revenus du travail, faute de quoi la compétitivité et l'emploi pourraient se dégrader. Le principal objectif du gouvernement demeure toutefois de réduire la fiscalité du travail sans accroître d'autres impôts et donc, en fait, de réduire la pression fiscale totale.

Il faudrait réduire les avantages fiscaux dont bénéficie l'épargne à long terme

L'imposition du revenu du capital des personnes physiques est généralement faible en Belgique, malgré le poids élevé de la charge fiscale globale. La concurrence fiscale internationale a limité la possibilité d'imposer ce type de revenus. Les taux d'imposition les plus bas sont ceux qui s'appliquent à l'épargne du deuxième pilier, pour lequel les taux effectifs sont négatifs à condition que les cotisations bénéficient de déductions. Cet avantage fiscal a pour objet d'encourager ce type d'épargne et de compenser partiellement, dans le cas des revenus moyens et élevés, le fait que les prestations sociales sont plafonnées alors que les cotisations sociales ne le sont pas. Malgré un traitement fiscal aussi généreux, l'épargne institutionnelle est peu élevée par rapport aux autres pays. Les ménages belges préfèrent détenir une large fraction de leurs actifs financiers – qui

sont, rapportés au PIB, parmi les plus élevés de la zone de l'OCDE – sous des formes plus souples, peu imposables (instruments porteurs d'intérêts) ou pouvant échapper au regard des autorités fiscales. Il serait préférable de réduire les avantages fiscaux en faveur de l'épargne du second pilier tout en rendant plus favorables les dispositions réglementaires applicables à ces instruments, grâce par exemple à un transfert plus facile des pensions du deuxième pilier, et en s'attaquant directement au problème de la progressivité du système d'imposition et de transfert. De même, une réduction des droits élevés qui frappent les successions en ligne indirecte inciterait sans doute davantage certains ménages à détenir des actifs financiers sous des formes déclarées, y compris dans le cadre de dispositifs relevant des deuxième et troisième piliers. Des réformes de ce type atténueraient les distorsions dans la composition des portefeuilles (et donc la perte d'efficacité due aux impôts) en même temps qu'elles devraient libérer des ressources budgétaires pour faire progresser plus rapidement les réformes destinées à accroître l'attrait financier du travail.

Le système d'imposition du revenu des sociétés est devenu plus neutre mais les taux pourraient devoir être encore abaissés pour des raisons de compétitivité

D'importants progrès ont été faits pendant les années 90 pour atténuer les distorsions introduites dans les choix économiques par le système d'imposition du revenu des sociétés. A cet effet, toute une série de mesures ont été prises pour élargir la base d'imposition, avec pour résultat une nette augmentation du taux moyen effectif de l'impôt. La Belgique se situe actuellement dans un groupe intermédiaire de pays pour ce qui est de l'écart (4 à 6 points) entre le taux nominal et le taux moyen effectif de l'impôt sur les sociétés. Le coefficient de pression fiscale sur les sociétés (impôts divisés par les bénéfices) a lui aussi augmenté par rapport au taux nominal, l'écart qui subsiste encore tenant pour l'essentiel à des régimes fiscaux préférentiels (centres de coordination, de distribution et de services). Grâce à ces dispositifs, la Belgique constitue une destination attrayante pour certains types d'investissements internationaux, même si les taux moyens effectifs des impôts applicables aux investissements en provenance de l'étranger en vertu du régime normal de l'impôt des sociétés sont plus élevés pour les investisseurs internationaux que dans la plupart des autres pays d'Europe. Au cas où ces dispositifs finiraient

par être supprimés dans le cadre d'accords conclus au sein de l'UE et de l'OCDE afin d'éliminer les pratiques fiscales dommageables, la Belgique sera poussée, du fait de l'intensification de la concurrence, à rendre plus attrayant le régime fiscal de base applicable aux revenus des entreprises. Le gouvernement a bien précisé qu'au cours des années à venir, l'une des principales priorités des réformes serait de veiller à ce que le régime d'imposition des entreprises en Belgique soit compétitif sur le plan international. Le taux de l'impôt sur le revenu des sociétés est actuellement réduit pour être ramené à 34 pour cent en 2003, les moins-values de recettes étant compensées par des mesures élargissant la base d'imposition, et de nouvelles baisses de taux sont envisagées pour l'avenir. Cette réforme (sans effet sur les recettes) ne réduit pas le taux effectif moyen de l'impôt sur les sociétés, mais il fera de la Belgique une destination plus attrayante pour les investissements directs en simplifiant les démarches administratives et en renforçant la sécurité juridique du contribuable grâce à un régime d'agrément préalable. La réforme fiscale réduira aussi la tentation que peuvent avoir les entreprises multinationales de transférer leurs bénéfices vers des pays où les taux d'imposition sont plus faibles ; le durcissement des règles concernant la sous-capitalisation devrait également réduire les transferts de bénéfices.

L'administration électronique et la gestion axée sur les résultats sont des éléments essentiels de la modernisation de l'administration

Le gouvernement a lancé un vaste programme de modernisation de l'administration fédérale (« Copernic ») afin d'alléger le poids des formalités administratives, qui constitue semble-t-il une entrave pour les activités des PME. Il s'agit de proposer des réglementations plus simples, d'améliorer leurs modalités de mise en œuvre et de renforcer l'efficacité des services chargés de les administrer. Le gouvernement et ses ministères ont été dotés de nouvelles structures, privilégiant la gestion axée sur les résultats et la compétence. Un autre volet important du programme est la mise en place de l'administration électronique qui facilitera les contacts avec l'administration grâce à la centralisation des données. La réduction des charges administratives qui pèsent sur les citoyens devient l'un des soucis prioritaires du législateur. Les nouvelles réglementations tiennent déjà compte de leurs coûts d'administration et de mise en

œuvre, mais d'autres instruments analytiques tels que des analyses coûts-efficacité et des analyses coûts-avantages devraient compléter le travail législatif.

***Les incitations
à la retraite
anticipée sont
en cours
de réduction...***

De nouveaux progrès pourraient être faits pour réduire la charge fiscale – compte tenu notamment du vieillissement de la population – si l'on pouvait élever sensiblement le taux d'emploi actuellement faible (25 pour cent) parmi les travailleurs âgés (55-64 ans). On améliorerait par là même la production et le niveau de vie. Un premier pas dans cette direction a été fait pendant la première moitié des années 90, avec un durcissement de l'accès au programme de « préretraite ». En revanche, le programme d'indemnisation des chômeurs âgés a été assoupli en 1995, l'âge minimum pour exempter cette catégorie de personnes de l'obligation de recherche d'emploi ayant été ramené de 55 à 50 ans. Il en est résulté une forte augmentation du nombre de bénéficiaires de ce programme, ce qui a annulé et au-delà les progrès faits pendant la première moitié de la décennie vers la réduction de la cessation anticipée d'activité. L'obligation de recherche d'emploi a été réintroduite à l'été 2002 pour les nouveaux bénéficiaires d'allocations chômage âgés de 50 à 55 ans, et l'âge minimum requis pour pouvoir bénéficier d'une exemption va être progressivement porté à 58 ans. Pour que cette réforme porte ses fruits, il est essentiel d'appliquer strictement l'obligation de recherche d'emploi. Les services régionaux de placement ont récemment décidé de fournir des informations plus détaillées sur les personnes à la recherche d'un emploi pour permettre à l'Office national de l'emploi, qui verse les allocations de chômage, d'appliquer une politique plus stricte en matière de sanctions. Le gouvernement a également l'intention de prélever des cotisations sociales sur les compléments d'allocations de chômage versés par les employeurs. Une autre mesure qui devrait aider à accroître l'emploi des travailleurs âgés est l'assouplissement des conditions des congés temporaires. Cet assouplissement contribue à l'allongement de la vie active, mais il faudra veiller à ce qu'il n'ait pas un effet négatif sur le nombre total d'heures ouvrées. Les cotisations de sécurité sociale pour les salariés âgés sont aussi en voie d'être réduites.

... mais il reste encore fort à faire

Néanmoins, des efforts supplémentaires devront être faits si l'on veut atteindre d'ici 2010 l'objectif d'un taux d'emploi de 50 pour cent parmi les travailleurs âgés et contribuer ainsi au relèvement du taux d'emploi total actuellement bas. De vastes réformes en profondeur seront nécessaires pour éviter que la retraite anticipée continue d'être considérée par les travailleurs comme un droit acquis, et par les employeurs comme un moyen commode d'ajuster leurs effectifs. En particulier, les autorités devraient supprimer toutes les subventions publiques en faveur de la cessation anticipée d'activité, notamment en éliminant progressivement le financement des prépensions, en supprimant le statut de « chômeur âgé » et en supprimant les allocations complémentaires de chômage fondées sur l'ancienneté. Dans le même temps, il faudrait encourager de meilleures conditions de travail pour les travailleurs âgés en activant notamment le fonds public créé à cet effet. Du côté de la demande, les règles applicables aux licenciements collectifs devraient interdire de prendre en compte l'âge comme critère pour décider quels sont les salariés à licencier : les licenciements devraient concerner en priorité les personnes dont les qualifications et les compétences sont les moins adaptées aux besoins de l'employeur. Les rémunérations des travailleurs âgés devraient être ajustées davantage en fonction de la productivité des intéressés, notamment en adaptant la composante des salaires fondée sur l'ancienneté. Enfin, il faudrait développer la participation aux programmes d'apprentissage à vie, ce qui rendrait les travailleurs âgés plus productifs, et donc plus intéressants aux yeux des employeurs.

La limitation de la durée d'indemnisation contribuerait à faire baisser les taux élevés de chômage en Wallonie et à Bruxelles...

L'autre principal problème qui se pose sur le marché du travail est le niveau toujours élevé du chômage en Wallonie et à Bruxelles. Les principales victimes en sont les travailleurs peu qualifiés. La principale institution nationale qui empêche le fort chômage des personnes de ce groupe d'exercer des pressions à la baisse sur les taux de salaire, et donc d'accroître la demande des services qu'ils peuvent fournir, est le système d'indemnisation du chômage. Ce dispositif prévoit des taux de compensation élevés pour les salariés à faible revenu ayant des personnes à charge, sans aucune limite pour la durée d'indemnisation, ce qui fixe un

plancher aux salaires pour lesquels les personnes concernées sont disposées à travailler. De plus, même si elles étaient prêtes à accepter un emploi à des taux de salaire moindres, cela ne serait pas possible dans la mesure où les barèmes du salaire minimum et les augmentations de salaire décidées dans le cadre de conventions collectives sectorielles sont arrêtés au plan national. Le gouvernement a mis l'accent, on l'a vu, sur un allègement de l'imposition du travail pour les salariés à faible revenu, l'objectif étant d'accroître l'emploi et de réduire le chômage de ce groupe, et il devrait persévérer dans cette voie. Au regard des relations passées, cette stratégie devrait être efficace, encore que le chômage restera probablement élevé en Wallonie et à Bruxelles même après ajustement intégral aux réductions d'impôts actuelles et envisageables. Étant donné que ce phénomène existe déjà depuis plusieurs années, il n'existe manifestement pas de solutions simples. Il pourrait être cependant possible de renforcer les incitations au travail en limitant la durée de versement de la deuxième tranche des allocations de chômage, qui est encore élevée pour bon nombre d'individus sans personne à charge, notamment en supprimant les disparités régionales. L'application plus stricte des sanctions en cas de non-respect des obligations de recherche d'emploi, envisagée par les agences pour l'emploi, pourrait également contribuer à faire baisser le niveau très élevé des taux régionaux de chômage. Dans ce contexte de durcissement des conditions d'accès aux prestations, on accroîtrait l'emploi des travailleurs peu qualifiés en élargissant les possibilités de détermination des salaires au niveau de l'entreprise pour mieux aligner les conventions salariales sur les conditions locales du marché du travail.

... et il faudrait de même améliorer les systèmes d'éducation de ces deux régions

Une autre caractéristique du chômage en Wallonie tient à ce qu'il frappe tout particulièrement les jeunes adultes, l'une des raisons en étant semble-t-il un manque de qualifications. Les taux d'abandon scolaire sont trop élevés et les niveaux d'instruction relativement bas (selon l'étude régionale PISA). Les services de placement coopèrent de plus en plus avec les entreprises pour identifier les inadéquations en matière de qualifications et les besoins de formation. Néanmoins, il est nécessaire de procéder à une vaste réforme du système d'éducation et de formation en Wallonie

pour améliorer les niveaux d'instruction, doter les élèves des qualifications que recherchent les employeurs et éviter les sorties prématurées du système scolaire. Le gouvernement s'emploie également à faciliter la transition des jeunes du système d'enseignement à l'emploi grâce au *programme Rosetta*, qui oblige les employeurs à offrir des contrats à durée indéterminée ou déterminée aux jeunes demandeurs d'emploi ; lorsqu'ils embauchent des jeunes peu qualifiés, ils bénéficient en échange d'un allègement des coûts de main-d'œuvre. Ce programme a permis la création d'un nombre substantiel d'emplois, mais les jeunes peu qualifiés sont sous-représentés. Il faudrait donc que ces actions soient mieux ciblées, ce qui permettrait d'éviter des pertes d'efficacité probablement importantes.

Il faudrait revoir les programmes actifs du marché du travail pour accroître les chances des participants de trouver un emploi normal

Le gouvernement consacre d'importantes ressources à un grand nombre de programmes actifs du marché du travail. Ceux-ci devraient être plus régulièrement réexaminés afin que l'éventail des actions proposées accroisse le plus possible les chances des participants de trouver un emploi sur le marché du travail normal. A cet égard, les travaux d'intérêt public ne devraient être utilisés que pour tester la volonté de travailler, et ne devraient pas se substituer à la recherche d'un emploi normal. Les programmes devraient systématiquement combiner l'expérience professionnelle et la formation, comme c'est le cas du *Programme Printemps*. En raison de la multiplicité des mesures – souvent prises dans le but de surmonter d'autres obstacles réglementaires –, il est difficile d'évaluer leur efficacité. En simplifiant l'éventail des programmes offerts en fonction des résultats des évaluations, on aurait le maximum de chances d'en améliorer l'efficacité.

La politique de la concurrence devrait être rendue plus efficace...

Un meilleur fonctionnement des marchés du travail améliorerait aussi l'efficacité des marchés de produits en facilitant l'entrée et le développement des entreprises. Un effort dans ce sens est particulièrement nécessaire sur les marchés de services, notamment dans les secteurs dominés par d'anciens ou actuels monopoles publics. Bien que les autorités aient rendu le Service de la concurrence plus opérationnel en pourvoyant les postes de direction et en nommant du personnel d'exécution, ses effectifs sont encore

insuffisants pour mener à bien toutes les enquêtes concernant les ententes verticales et les pratiques concertées. Davantage de ressources devraient être dégagées pour la lutte contre les comportements anticoncurrentiels, en transférant du Conseil de la concurrence au Service de la concurrence la responsabilité d'examiner les notifications de concentration qui ne soulèvent pas de difficultés. Dans les industries de réseau, le gouvernement devrait faire en sorte que tous les organes de réglementation soient véritablement indépendants des ministères et devrait réduire le risque de capture en regroupant plusieurs organes de réglementation sectoriels et en confiant la gestion à des responsables extérieurs aux secteurs réglementés.

***... notamment
dans le secteur
des chemins
de fer***

Il sera nécessaire d'intensifier la concurrence dans les transports ferroviaires si l'on veut améliorer l'efficacité de ce secteur, faible par rapport à la moyenne européenne. Ceci suppose que l'on abaisse les obstacles encore élevés à l'entrée. Une condition nécessaire à cet effet est de mettre un terme à l'unité juridique du monopole ferroviaire en place (SNCB) et de séparer totalement la gestion des infrastructures des services de transport. Le gouvernement a mis en place un régulateur indépendant afin d'être en conformité avec la législation européenne, ainsi qu'un organisme indépendant de tarification et de répartition des capacités de manière à faire en sorte que l'accès au réseau soit accordé à des conditions identiques à tous les concurrents. Il devra veiller à ce que la branche de la SNCB chargée des services de transport soit libre de conclure des alliances stratégiques avec des opérateurs étrangers afin d'améliorer l'interopérabilité du transport ferroviaire international. Le transport de voyageurs par rail devrait être également ouvert à la concurrence. L'obligation de service public, qui implique la desserte de l'ensemble du territoire, pourrait être respectée de manière plus efficace si l'on mettait en adjudication des licences temporaires pour la fourniture de ces services. Ceci renforcerait la viabilité budgétaire de cette obligation. La prise en compte, dans la tarification routière, des coûts sociaux marginaux plus élevés aux heures de pointe serait plus efficace que le subventionnement des tarifs ferroviaires pour réduire les distorsions qui faussent les choix entre le transport ferroviaire et le transport routier.

Une action réglementaire complémentaire s'impose aussi dans d'autres industries de réseau pour améliorer le choix et faire baisser les prix pour les usagers

L'ouverture des industries de réseau à la concurrence a fait de très importants progrès, mais l'accès aux infrastructures reste problématique dans certaines régions. La mise au point des conditions détaillées de l'accès des tiers est bien avancée pour les marchés de l'électricité et du gaz, et cette phase de « mise en place d'institutions » devrait être achevée aussi rapidement que possible. Le gouvernement a levé l'obstacle potentiel à la libéralisation que constituait la réduction des bénéfices tirés par les groupements de communes (« intercommunales ») de la distribution d'électricité par le jeu de la concurrence, en imposant à l'exploitant du réseau, dans le budget de 2003, une redevance spéciale destinée à compenser les éventuelles moins-values de recettes des communes. La Flandre a été plus active que les autres régions pour ce qui est de la libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité, puisqu'elle accordera à tous les clients le libre choix de leur fournisseur dès le milieu de 2003. Au niveau national, les prix d'accès au réseau de transport du gaz ne sont plus négociés mais sont désormais réglementés. Il en est résulté une réduction d'environ un cinquième des tarifs du principal distributeur. Dans le secteur des télécommunications, les prix ont fortement baissé pour les appels internationaux mais des progrès sont encore à faire pour rendre effectif le dégroupage de la boucle locale. Dans l'intervalle, le marché de la téléphonie mobile s'est rapidement développé et tend à se substituer au réseau fixe pour les appels nationaux. La portabilité des numéros est entrée en vigueur au début d'octobre 2002 et elle devrait entraîner une nouvelle baisse des prix et de la part de marché du principal opérateur. S'agissant de la pénétration de l'Internet à large bande, la Belgique a comblé l'essentiel de son retard par rapport à la moyenne de l'UE grâce à la concurrence intermodale entre les câblo-opérateurs et les fournisseurs d'accès ADSL. En revanche, le taux de pénétration des serveurs sécurisés est encore largement inférieur à la moyenne de l'OCDE, ce qui entrave le développement du commerce électronique.

Les dispositions concernant la surveillance prudentielle et le gouvernement d'entreprise ont été améliorées

Le cadre institutionnel de la surveillance prudentielle a été modifié en 2002 pour tenir compte de la concentration, de la diversification et de l'internationalisation grandissantes du secteur bancaire. La coopération entre les autorités chargées de la surveillance prudentielle aux niveaux micro-économique et macroéconomique a été renforcée par la création d'une organisation de tutelle commune, et le rôle de la Banque nationale de Belgique a été élargi. Le gouvernement d'entreprise a également fait l'objet d'une réforme en 2002. La nouvelle législation améliore la transparence de la gestion en permettant moins facilement aux cabinets d'audit d'offrir d'autres services à leurs entreprises clientes. Elle renforce également la position des actionnaires minoritaires lors des opérations importantes. Néanmoins, elle n'empêche pas les dirigeants de détourner de la valeur au détriment des actionnaires minoritaires, problème qu'il faudra peut-être régler par de futurs amendements.

Résumé

La Belgique commence à recueillir les fruits de son effort d'assainissement des comptes publics. Grâce à la baisse des paiements d'intérêts sur la dette publique, les autorités disposent d'une marge de manœuvre pour alléger la lourde charge fiscale qui pèse sur les contribuables. Elles ont principalement centré les réductions d'impôts sur les salariés à bas revenus, qui sont les mieux placés pour tirer parti des effets positifs exercés par cette mesure sur le marché du travail. Les régions où le chômage structurel est élevé devraient s'en trouver particulièrement avantagées. De nouvelles réductions des impôts frappant les revenus du travail, ciblées sur les bas salaires, devraient être opérées lorsque la situation budgétaire le permettra. En limitant encore et en unifiant la durée de l'indemnisation dès le tout début de la non-activité, on réduirait aussi les pièges du chômage. En outre, il importera d'améliorer les résultats des systèmes éducatifs pour que les jeunes soient mieux équipés au moment d'entrer sur le marché du travail. Les autorités ont également commencé à s'attaquer au vaste problème de la retraite anticipée, notamment en supprimant l'exemption de l'obligation de recherche d'emploi dont bénéficiaient bon nombre de chômeurs âgés. Néanmoins, des efforts supplémentaires devront être faits pour réduire les incitations à la retraite anticipée et accroître la

demande de travailleurs âgés si l'on veut atteindre l'objectif d'un doublement du taux d'emploi de la population active âgée ce qui accroîtrait également le taux d'emploi total actuellement bas en Belgique. En particulier, il faudrait supprimer toutes les aides publiques en faveur de la cessation anticipée d'activité, notamment en mettant progressivement un terme au financement des prépensions, en éliminant le statut de « chômeur âgé » et en supprimant les indemnités complémentaires de chômage au titre de l'ancienneté. La fiscalité des entreprises est un autre domaine de réforme important. Elle a été rendue plus neutre et, avec la mise en place d'un régime d'agrément préalable, la Belgique est devenue une destination plus intéressante pour les investissements directs internationaux. Cet attrait devrait être renforcé par des réductions du taux effectif de l'impôt des sociétés lorsque la situation budgétaire le permettra. Des progrès ont également été faits concernant la libéralisation des industries de réseau, mais la suppression des obstacles à la concurrence pose de très sérieux problèmes. A cet égard, il serait possible d'avancer dans la voie de l'ouverture des services de transport à la concurrence en séparant, sur le plan juridique, la propriété et la gestion de l'infrastructure des autres activités de l'opérateur historique (SNCB). Sous réserve que les gouvernements futurs gardent le cap de l'assainissement budgétaire et de la réforme structurelle, il sera possible d'alléger encore la charge fiscale, d'améliorer les résultats au niveau de la production et de l'emploi, et de poursuivre une politique budgétaire viable malgré le poids que le vieillissement démographique fera peser sur les finances publiques.

Liste des abréviations

| | |
|-----------------------|--|
| ADSL | Ligne numérique asynchrone d'abonné (<i>Asymmetrical digital subscriber line</i>) |
| ALE | Agence locale de l'emploi |
| ASA | Agence pour la simplification administrative |
| BCE | Banque centrale européenne |
| BFP | Bureau fédéral du Plan |
| BNB | Banque nationale de Belgique |
| BPG | Belgian Post Group |
| CBF | Commission bancaire et financière |
| CCC | Contribution complémentaire de crise |
| CO | Monoxyde de carbone |
| CO₂ | Dioxyde de carbone |
| CREG | Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz |
| CSF | Conseil de stabilité financière |
| CSS | Cotisations à la Sécurité sociale |
| DSL | Ligne numérique d'abonné (<i>Digital subscriber line</i>) |
| ETP | Équivalent de temps plein |
| GES | Gaz à effet de serre |
| GNL | Gaz naturel liquéfié |
| GPL | Gaz de pétrole liquéfié |
| GRT | Gestionnaire du réseau de transport |
| EMEP | <i>Co-operative Programme for Monitoring and Evaluation of the Long-Range Transmission of Air Pollutants in Europe</i> |
| IBPT | Institut belge des services postaux et de télécommunication |
| ICN | Institut des comptes nationaux |
| IPP | Impôt sur les personnes physiques |
| KWh | Kilowattheures |
| NMVO | Composés organiques volatils hors méthane (<i>Non-methane volatile organic compound</i>) |
| NO₂ | Dioxyde d'azote |
| NO_x | Oxydes d'azote |
| OCI | Office de contrôle des assurances |
| ONEM | Office national de l'emploi |
| PM | Particules (<i>Particulate matters</i>) |
| PME | Petites et moyennes entreprises |
| PMF | Productivité multifactorielle |
| PPA | Parité de pouvoir d'achat |
| RTPC | Réseau téléphonique public commuté (<i>Public switched telephone network</i>) |
| SCN | Système des Comptes nationaux |

| | |
|-----------------------|--|
| SNCB | Société nationale des chemins de fer belge |
| SO₂ | Dioxyde de soufre |
| SO_x | Oxydes de soufre |
| SPF | Service public fédéral |
| SSL | <i>Secure socket layer</i> |
| TIC | Technologies d'information et de communication |
| TVA | Taxe sur la valeur ajoutée |
| VDAB | <i>Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding</i> (Office régional de l'emploi en Région flamande) |
| VOC | Composés organiques volatils (<i>Volatile organic compound</i>) |

Bibliographie

- Agence européenne d'environnement (EEA) (2002),
« Analysis and comparison of national and EU-wide projections of greenhouse gas emissions », Topic report 1/2002, European Topic Centre on Air and Climate Change, Copenhague.
- André, E. et A. Desimpel (2002),
« Accès des PME au crédit bancaire et aux marchés boursiers », Rapport intermédiaire de l'Équipe de travail au ministère des Finances, janvier, Bruxelles.
- Banque nationale de Belgique (BNB) (2002a),
« Effets du passage à l'euro fiduciaire sur l'inflation », Revue économique 2002 II, 8^e année, Bruxelles.
- Banque nationale de Belgique (BNB) (2002b),
Rapport 2001 Tome 1 : Évolution économique et financière, Bruxelles.
- Banque nationale de Belgique (BNB) (2002c),
Financial Stability Review. 2002, Issue 1. Bruxelles.
- Bassanini, A. et E. Ernst (2002),
« Labour market institutions, product market regulation, and innovation: Cross-country evidence », Documents de travail du Département des affaires économiques, n° 316, janvier, Paris.
- Blundell, R. (2000),
« Work incentives and "in-work" benefit reforms: a review », *Oxford Review of Economic Policy*, vol. 16, n° 1.
- Bouthevillain, C. P. Cour-Thimann, G. van den Dool, P. Hernandez de Cos, G. Langenus, M. Mohr, S. Momigliano et M. Tujula (2001),
« Cyclically adjusted budget balances: An alternative approach », *ECB Working Paper 77*, septembre, Francfort.
- Bretin et S. Guimbert (2001),
« Tax competition, to cure or to care? », ministère de l'Économie et des Finances, Paris.
- Brouwer, M., et B. Hendrix (1998),
Two Worlds of Venture Capital: What Happened to US and Dutch Early-Stage Investment? *Small Business Economics* 10 (4) : 333-48.
- Bruvoll, A. et K. Nyborg (2002),
« On the value of households' recycling efforts », *Discussion Papers n° 316*, Statistique Norvège, Kongsvinger.
- Bureau fédéral du plan (2002a),
« Perspectives économiques 2002-2007 », Bruxelles.

- Bureau fédéral du plan (2002b),
« General and selective reductions in employers' social security contributions in the 2002 vintage of Hermes », *Working paper* 02-06.
- Bureau fédéral du plan (2002c),
The Namea Air For Belgium 1994-1998, Bruxelles.
- Cantos, P. et J. Maudos (2000),
« Efficiency, technical change and productivity in the European rail sector: A stochastic frontier approach », *International Journal of transport economics*, 27 (1), pp. 37-56.
- Cantos, P. et J. Maudos (2001),
« Regulation and efficiency: the case of European railways », dans : *Transportation Research*, Part A: Policy and Practice 35 (5), pp. 459-472.
- Carey, D. et J. Rabesona (2002, à paraître),
Tax ratios for labour, capital and consumption, *Revue économique de l'OCDE*, Paris.
- Cefora et Upedi (2002),
Fonctions critiques, Enquête auprès des consultants en intérim, Bruxelles.
- Centrale Raad voor het Bedrijfsleven (2002a),
Sociaal-economische nieuwsbrief 71.
- Centrale Raad voor het Bedrijfsleven (2002b),
Sociaal-economische nieuwsbrief 73.
- Chambre des Représentants (2002),
Projet de loi relatif au statut du régulateur des secteurs des postes et des télécommunications belges, 11 juillet 2002, www.lachambre.be/documents/1937/1.pdf
- Cockx, B. (2001),
« The Design of Active Labour Market Policies. What Matters and What Doesn't? », IRES et Département de l'économie, Université catholique de Louvain.
- Coelli, T. et S. Perelman (2000),
« Technical efficiency of European railways: a distance function approach », *Applied Economics* 32, pp. 1967-1976.
- Commission européenne (1998),
« Rapport relatif à l'exécution et à l'impact de la Directive 91/440/EEC », COM(1998)202, Bruxelles.
- Commission européenne (1999a),
TRENEN II STRAN, ST 96 SC 116. Rapport final pour publication. Projet financé par la Commission dans le cadre du quatrième programme-cadre pour des actions communautaires de recherche, de développement technologique et de démonstration.
- Commission européenne (1999b),
Economic Evaluation of a Directive on National Emission Ceilings for Certain Atmospheric Pollutants, DG Environment, Bruxelles.
- Commission européenne (2000a),
« Potential output, the "New economy" and output gaps – measurement issues and policy applications », (ECFIN/771/00-EN), Bruxelles.
- Commission européenne (2000b),
Pricing European Transport Systems (PETS). Project funded by the European Commission under the transport RTD programme of the 4th Framework Programme. Bruxelles.

- Commission européenne (2001a),
Fiscalité des entreprises dans le marché intérieur, Bruxelles
- Commission européenne (2001b),
Le « Plan Rosetta » : un tremplin vers l'emploi pour les jeunes, *Évaluation entre pairs*, Bruxelles.
- Commission européenne (2001c),
« La politique européenne des transports à l'horizon 2010 : l'heure des choix », *Livre blanc*, Luxembourg.
- Commission européenne (2002a),
« *Grandes orientations des politiques économiques des États membres pour 2002* », Bruxelles.
- Commission européenne (2002b),
Rapport sur la compétitivité 2002, Bruxelles.
- Commission européenne (2002c),
Vers un espace ferroviaire européen intégré : le nouveau paquet. Mémo. DG Transports, Bruxelles
- Commission européenne (2002d),
« *Politique de concurrence de l'Union européenne – 2001* », Luxembourg.
- Commission européenne (2002e),
Projet pilote sur l'évaluation de l'impact sur les entreprises. Enseignements tirés et actions futures. Document de travail n° 9. DG Entreprises, Bruxelles.
- Conseil Central de l'Économie (2002),
Analyse du dérapage salarial sur la période 1999-2000, Bruxelles.
- Conseil supérieur de l'emploi (2000),
Verslag 2000/Rapport annuel 2000, Bruxelles.
- Conseil supérieur de l'emploi (2001),
« Het Belgische arbeidsmarktbeleid in het kader van de Europese Werkgelegenheidsstrategie/La politique belge de l'emploi dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi », Bruxelles
- Conseil supérieur de l'emploi (2002),
Verslag 2002/Rapport annuel 2002, Bruxelles.
- Conseil supérieur des finances (1991),
Rapport sur certains aspects d'une réforme de l'impôt des sociétés, ministère des Finances, Bruxelles.
- Conseil supérieur des finances (1993),
Analyse comparative du régime fiscal de l'assurance-groupe et des fonds de pension, ministère des Finances, Bruxelles.
- Conseil supérieur des finances (2001),
La réforme de l'impôt des sociétés : le cadre, les enjeux et les scénarios possibles, ministère des Finances, Bruxelles.
- Conseil supérieur des finances – Comité d'Étude sur le Vieillessement (2002),
Rapport Annuel, Bruxelles.
- Cowie, J. et G. Riddington (1996),
« Measuring the efficiency of European railways », *Applied Economics* 28, pp. 1027-1035.
- Dang, T.T., P. Antolin, et H. Oxley (2001),
« Fiscal Implications of Ageing: Projections of Age-related spending », *Documents de travail du Département des affaires économiques*, n° 305, Paris, septembre.

- De Callataÿ, E. (2002),
« Réforme et conservatisme : analyse critique de la réforme de l'impôt des personnes physiques en Belgique », *Bulletin de documentation du ministère des Finances*, n° 3.
- De Coster, G. et C. Valenduc (2002, à paraître),
« Recettes publiques et politique fiscale : les années 1990 », *Institut belge de finances publiques*.
- De Lathouwer, L. et K. Bogaerts (2001),
Financiële incentieven en laagbetaald werk, Université d'Anvers.
- Dellis, A., A. Jousten et S. Perelman (2001),
Micro-modelling of Retirement in Belgium, Centre for Economic Policy Research (www.cepr.org), Discussion Paper n° 2795.
- DeVil, G., et C. Kegels (2002),
Les charges administratives en Belgique pour l'année 2000. *Planning Paper 92*. Bureau fédéral du plan, Bruxelles.
- Devreux, M. et R. Griffith (1998a),
« The taxation of discreet investment choices, » *Institute of fiscal studies Working Paper 98/16*.
- Devreux, M. et R. Griffith (1998b),
« Taxes and the location of production: evidence from a panel of US multinationals, » *Journal of public economics*, vol. 68.
- Elmeskov, J., J. Martin et S. Scarpetta (1998),
« Key lessons for labour market reforms: Evidence from OECD countries' experience, » *Swedish Economic Policy Review*, n° 5.
- Englert, M., N. Fasquelle, M.-J. Festjens, M. Lambrecht, M. Saintrain, C. Streeel, et S. Weemaes (2002),
« Perspectives financières de la sécurité sociale 2000-2050 : Le vieillissement et la viabilité du système légal des pensions », *Planning Paper 91*, Bureau fédéral du Plan, Bruxelles, janvier.
- Estevão, M. (2002),
« Regional Labour Market Disparities in Belgium », *IMF Working Paper WP/02/134*, Washington D.C.
- Eunomia Research and Consulting (2002),
Costs for Municipal Waste Management in the EU, Final Report to the DG Environment, Bruxelles.
- Eurostat (2000a),
Enquêtes sur les forces de travail, Luxembourg.
- Eurostat (2000b),
Labour Force Survey 2000, Luxembourg.
- Fonds monétaire international (2001),
« Belgium: Selected issues », *IMF Country Report n° 01/45*, www.imf.org, Washington, D.C.
- Förster, M.F. aidé de M. Pellizzari (2000),
« Trends and driving factors in income distribution and poverty in the OECD area », *OECD Labour Market and Social Policy Occasional Papers No. 42*, OCDE, Paris.
- Fost Plus (2002),
Rapport annuel 2001, avril, Bruxelles.
- Gathon, H.J. et P. Pestieau (1995),
« Decomposing efficiency into its managerial and its regulatory components: The case of European railways », *European Journal of Operational Research* 80, pp. 500-507.

- Gebhardt, G. et K.M. Schmidt (2002),
« Der Markt für Venture Capital: Anreizprobleme, Governance Strukturen und staatliche Interventionen », *Perspektiven der Wirtschaftspolitik* 3 (3), pp. 235-255, Oxford.
- Immervoll, H., F. Berger, M. Borsenberger, J. Lumen, B. Scholtus et K. de Vos (2001),
« The Impact of Tax-Benefit Systems on Low-Income Households in the Benelux Countries », *Schmollers Jahrbuch* 121, 313-352, Duncker and Humblot, Berlin.
- Institut belge des services postaux et des télécommunication (IBPT/BIPT) (2002),
Rapport de l'I.B.P.T. concernant l'évolution du service universel des télécommunications pendant l'année 2001, Bruxelles.
- Institut national de statistiques (INS) (2002),
Médias et audiovisuel. http://statbel.fgov.be/figures/d75_fr.asp#2, Bruxelles.
- Johnson, S., R. La Porta, F. Lopez-de-Silanes, et A. Shleifer (2000),
Tunnelling. *NBER Working Paper* 7523. Février. Cambridge, Mass.
- Jorgenson, D., M.S. Ho et K. Stiroh (2002),
« Projecting Productivity Growth: Lessons from the US Growth Resurgence », *Economic Review*, Federal Reserve Bank of Atlanta.
- Kegels, C., M. van Overbeke et W. van Zandweghe (2002),
« ICT contribution to economic performance in Belgium: preliminary evidence », Bureau fédéral du plan, *Working Paper* 8-02, Bruxelles.
- Kesti, J. et C. Balle (eds.) (2000),
European Tax Handbook 2000, Bureau international de documentation fiscale, Amsterdam.
- King M. et D. Fullerton (1984),
The taxation of income from capital, N.B.E.R. and University of Chicago Press.
- Knieps, G. (1996),
Wettbewerb in Netzen – Reformpotentiale in den Sektoren Eisenbahn und Luftverkehr. Walter Eucken Institut Vortraege und Aufsätze 148. Tübingen.
- Knieps, G. (2000),
« Der disaggregierte Regulierungsansatz der Netzökonomie », in G. Knieps et G. Brunnekreeft (eds.),
« *Zwischen Regulierung und Wettbewerb* », Heidelberg.
- Kortum, S. et J. Lerner (2000),
« Assessing the contribution of venture capital to innovation », *Rand Journal of Economics* 31, pp. 674-692.
- Kumkar, L. (2000a),
Zur institutionellen Ausgestaltung der Strommarktregulierung: Brauchen wir eine eigenständige Regulierungsbehörde fuer den Stromtransport? *Kiel Discussion Paper* 371, Kiel.
- Kumkar, L. (2000b),
Wettbewerbsorientierte Reformen der Stromwirtschaft : Eine institutionenökonomische Analyse, *Kiel Study* 305, Tübingen.
- Künzli, N., R. Kaiser, S. Medina, M. Studnicka, O. Chanel, P. Filliger, M. Herry, F. Horak Jr, V. Puybonnieux-Textier, P. Quénel, J. Schneider, R. Seethaler, J-C. Vergnaud, H. Sommer (2000),
« Public-health impact of outdoor and traffic-related air pollution: a European assessment » *The Lancet*, vol. 356.

- La Porta, R., F. Lopez-de-Silanes, A. Shleifer, et R. Vishny (1998),
« Law and Finance », *Journal of Political Economy* 106, pp. 1113-55.
- La Porta, R., F. Lopez-de-Silanes, A. Shleifer, et R. Vishny (2000),
« Investor protection and corporate Governance », *Journal of Financial Economics* 58 (1),
pp. 3-27.
- Ministère de la mobilité et du transport (2002),
« L'avenir du rail en Belgique », <http://vici.fgov.be/mobil/fr/L'avenir.pdf>, Bruxelles.
- Ministère des Finances (2000),
Impôt des personnes physiques, Bruxelles.
- Ministère des Finances (2002a),
« Le programme de stabilité de la Belgique (2003-2005) », Bruxelles.
- Ministère des Finances (2002b),
Mémento fiscal 14, Bruxelles.
- Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail (2001),
La politique fédérale de l'emploi, Bruxelles.
- Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail (2002a),
Belgisch rapport over de kwaliteit van de arbeid, Bruxelles.
- Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail (2002b),
Tewerkstelling van de jongeren, situatie en vooruitzichten, Bruxelles.
- Ministère fédéral de l'Environnement (2002),
« Troisième communication nationale sur les changements climatiques », ministère
des Affaires sociales, de la Santé publique et de l'Environnement, Bruxelles.
- Mira-T (2001),
Milieu- en natuur rapport Vlaanderen: thema's, Vlaams minister van Leefmilieu en Landbouw,
Louvain.
- Nickell, S. et R. Layard (1999),
« Labor Market Institutions and Economic Performance, » *Handbook of Labor Economics*,
vol. 3, sous la direction de O. Ashenfelter et D. Card, pp. 3029-3086.
- Nicoletti, G., A. Bassanini, E. Ernst, S. Jean, P. Santiago et P. Swaim (2001),
« Product and labour market interactions in OECD countries », Documents de travail du
Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 312, Paris.
- Nicoletti, G., S. Scarpetta et O. Boylaud (1999),
« Summary indicators of product market regulation with an extension to employment
protection legislation », Documents de travail du Département des affaires économi-
ques de l'OCDE, n° 226.
- Nouwen, J., C. Cornelis, R. De Fre, M. Wevers, P. Viaene, C. Mensik, J. Patyn, L. Verschaeve,
R. Hooghe, A. Maes, M. Collier, G. Schoeters, R. Van Cleuvenbergen et P. Geuzens
(2001),
« Health risk assessment of dioxin emissions from municipal waste incinerators: the
Neerlandquarter (Wilrijk, Belgium) », *Chemosphere* n° 43, pp. 909-923, Pergamon Press.
- OCDE (1994),
Fiscalité et épargne des ménages, Paris.
- OCDE (1998a),
Regards sur l'éducation, Paris.
- OCDE (1998b),
Examens des performances environnementales : Belgique, Paris.

- OCDE (2000a),
« Towards global tax co-operation: Progress in identifying and eliminating harmful tax practices », *Tendances des marchés des capitaux* 77, Paris
- OCDE (2000b),
Policies towards full employment, Paris.
- OCDE (2001a), « Les avantages fiscaux en faveur de l'investissement direct étranger dans le cadre de l'impôt sur les sociétés, » *Études de politique fiscale*, n° 4, Paris.
- OCDE (2001b),
Perspectives des communications, Paris.
- OCDE (2001c),
La nouvelle économie ; mythe ou réalité ?, Paris.
- OCDE (2001d),
Regards sur l'éducation, Paris.
- OCDE (2001e),
Connaissances et compétences : des atouts pour la vie. Premier résultats de PISA 2000, Paris.
- OCDE (2001f),
Études économiques de l'OCDE. Belgique, Paris.
- OCDE (2001g),
La réforme ferroviaire, Conférence Européenne des Ministres du Transport, Paris.
- OCDE (2001h),
Études économiques de l'OCDE. Allemagne, Paris.
- OCDE (2001i),
Le développement de l'accès Internet à large bande dans les pays de l'OCDE. Groupe de travail sur les politiques en matière de télécommunications et de services d'information, DSTI/ICCP/TISP(2001)2/Final, Paris.
- OCDE (2001j),
« Appendices: OECD flagship report on regulatory quality », réunion du Groupe de travail sur la gestion de la réglementation et la réforme réglementaire, Comité de la gestion publique, OCDE, Paris.
- OCDE (2002a),
Perspectives économiques de l'OCDE, n° 71, Paris.
- OCDE (2002b),
Perspectives de l'emploi, Paris.
- OCDE (2002c),
Prestations et salaires – les indicateurs de l'OCDE, Paris.
- OCDE (2002d),
Annual Report on Competition Policy Developments in Belgium – 2001. Direction des affaires financières, fiscales et des entreprises, Comité de la concurrence, DAFPE/COMP(2002)27/03 (à usage officiel), Paris.
- OCDE (2002e),
E-Commerce In Europe: Main Findings of The Eurostat Pilot Survey (2000-2001). Groupe de travail sur les indicateurs pour la société de l'information, DSTI/ICCP/IIS/RD(2002)2 (à usage officiel), Paris.
- OCDE (2002f),
« Survey of Actions Taken or Contemplated to Improve the Integrity and Transparency of Financial Markets », DAFPE/CMF(2002)17/REV1, Paris.

- OCDE (2002g),
« Le service public, un employeur de choix », *Synthèses*, Paris.
- OCDE (2002h),
Programme de gestion du rendement à la fonction publique fédérale du Canada, Colloque de haut niveau co-organisé par l'OCDE et l'Allemagne, Berlin, 13-14 mars 2002, PUMA/HRM(2002)12, Paris.
- OCDE (2002i),
Stratégies de réduction des gaz à effet de serre émanant du transport routier. Méthodes d'analyse, Paris.
- OCDE (2002j),
« Vieillir au travail : comment promouvoir l'emploi des plus de 50 ans en Belgique ? », *Rapport national sur la Belgique*.
- Office national de l'emploi (2001),
Jaarverslag 2001/Rapport annuel 2001, Bruxelles.
- Organisation mondiale de la santé (1999),
« Questions/Réponses sur les dioxines et leurs effets sur la santé humaine », *Aide-mémoire n° 225*, Genève.
- Pamukçu, T. et W. Van Zandweghe (2002),
« Constructing Productive ICT Capital Stock Series for Belgium », *Federal Planning Bureau Working Paper 12-02*, Bruxelles.
- Parry, I.W.H. (2002),
Comparing the efficiency of alternative policies for reducing traffic congestion. *Journal of Public Economics* 85, pp. 333-362.
- Pilat, D. et F.C. Lee (2001),
« Productivity growth in ICT producing and ICT using industries: a source of growth differences in the OECD? » *Documents de travail de la DSTI*, 2001/4, OCDE, Paris.
- Pissarides, C. A. (1998),
« The impact of employment tax cuts on unemployment and wages: the role of unemployment benefits and tax structure », *European Economic Review*, 42 : 155-83.
- Proost, S. et I. Mayeres (2001),
« Should diesel cars in Europe be discouraged? », *Regional Science and Urban Economics*, vol. 31 pp. 453-470, Elsevier.
- Proost, S., K. Van Dender, C. Courcelle, B. De Borger, J. Peirson, D. Sharp, R. Vickerman, E. Gibbons, M. O'mahony, Q. Heany, J. Van Den Bergh et E. Verhoef (2002),
« How large is the gap between present and efficient transport prices in Europe? », *Transport Policy*, 9, pp. 41-57, Pergamon Press.
- Rapport belge (2001),
Réforme économique des marchés des produits, des services et des capitaux, Rapport de la Belgique à l'Union européenne, Bruxelles.
- RDC (2001),
« Evaluation of costs and benefits for the achievement of reuse and recycling targets for the different packaging materials in the frame of the packaging and packaging waste directive 94/62/EC », RDC-Environment & Pira International, mai, Bruxelles.
- Saintrain, M. (2001),
« Effets macro-économiques et budgétaires de la réforme fiscale », *Bulletin de documentation du ministère des Finances*, n° 3, pp. 129-143.

- Scarpetta, S., P. Hemmings, T. Tressel et J. Woo (2002),
«The role of policies and institutions for productivity and firm dynamics: Evidence from micro and industry data, *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 329, avril, Paris.
- Schertler, A., et M. Stolpe (2000),
Venture Mania in Europe: Its Causes and Consequences. *Kiel Discussion Paper 358*, Kiel.
- Sommer, H, R. Haler, O. Channel, M. Herry, M. Buero, S. Masson, J-C. Vergnaud (1999),
Economic Evaluation of outdoor and traffic-related air pollution: a report to the WHO Ministerial Conference EDMZ, Berne, Suisse.
- Stockman, P. (2002),
« General and selective reductions in employer social security contributions in the 2002 vintage of HERMES – a revision of WP8-01 », *Document de travail du Bureau fédéral du plan 6-02*, Bruxelles.
- Trujillo, C.R. (à paraître),
« Measuring technical efficiency of European railways using a stochastic frontier model : An innovative approach », Institute for Transport Studies, University of Leeds (à paraître).
- United Kingdom Department for Transport, Local Government and the Regions (2001),
Transport Statistics Great Britain 2001, Londres.
- United States Commercial Service (2001),
« Environmental Technologies Market Profile », *Belgium Market Profile*, juillet, disponible sur le site www.usatrade.gov
- United States Environmental Protection Agency (2000),
Heavy-Duty Engine and Highway Diesel Sulfur Control Requirements: Regulatory Impact Analysis, A cost-Benefit Analysis, EPA 420-R-00-26, Washington, D.C.
- United States Environmental Protection Agency (2002),
Highway Diesel Progress Review. EPA 420-R-02-16, Washington, D.C.
- Université catholique de Louvain (2000),
Pour construire l'avenir de la Wallonie et de Bruxelles, Louvain.
- Valenduc, C. (1996),
« Imposition des revenus des facteurs de production et de la consommation en Belgique, » *Bulletin de documentation du ministère des Finances*, n° 4, pp. 211-238, Bruxelles.
- Valenduc, C. (2002a),
« Effective or implicit tax rates? Some evidence from the past reforms and the present debate on corporate income tax in Belgium. » *Bulletin de documentation du ministère des Finances*, n° 4, pp. 54-89, Bruxelles.
- Valenduc, C. (2002b),
« La réforme de l'impôt des personnes physiques : ses effets sur l'imposition des salaires, l'incitation à l'emploi et la distribution des revenus », *Bulletin de documentation du ministère des Finances*, Bruxelles.
- Van den Noord, P. (2000),
« The size and role of automatic fiscal stabilisers in the 1990s and beyond », *Documents de travail du Département des affaires économiques n° 230*, OCDE, Paris.
- Vandenbergh, V. (2002),
« Un enseignement à réguler, des filières à régulariser », Université catholique de Louvain.
- Van der Wiel, H. (2001),
« Does ICT boost Dutch productivity growth? », *CPB Document 16*, La Haye.

Van Overbeke, M. (2001),

« Les politiques de recherche et d'innovation aujourd'hui », *Bureau Fédéral du Plan*, 01-01, Bruxelles.

Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding (VDAB) (2000),

Databeheer & -analyse : Knelpunt beroepen 2000, Bruxelles, p. 12.

Wymeersch, E. (1993),

Groups of Companies in the EEC : A Survey Report to the Commission on the Law Relating to Corporate Groups in Various Member States, Berlin.

Table des matières

| | |
|---|-----|
| Évaluation et recommandations | 9 |
| I. Évolution économique récente et perspectives | 25 |
| Évolution économique récente | 27 |
| Les conditions monétaires soutiennent la croissance | 39 |
| Perspectives | 41 |
| II. Politique budgétaire | 43 |
| Aperçu | 43 |
| Évolution récente | 45 |
| Les déterminants du solde budgétaire à court et à moyen terme | 48 |
| Évaluation | 50 |
| Assurer la durabilité du système de retraite | 52 |
| III. Réforme fiscale | 59 |
| Principaux facteurs influant sur la politique fiscale | 60 |
| Principales caractéristiques du système fiscal | 62 |
| Principales possibilités de réforme | 93 |
| IV. Progrès de la réforme structurelle | 99 |
| Croissance de la productivité | 101 |
| Marché du travail | 107 |
| Marchés de produits | 146 |
| Développement durable | 179 |
| Notes | 198 |
| Liste des abréviations | 219 |
| Bibliographie | 221 |
| <i>Annexes</i> | |
| I. Impact sur le marché du travail d'une augmentation du coin fiscal sur le travail | 231 |
| II. Réforme de l'impôt des personnes physiques | 240 |
| III. Taxation effective de l'épargne du deuxième pilier | 247 |
| IV. Redistribution opérée par le système d'impôts et de prestations | 249 |
| V. Chronologie économique | 254 |



Encadrés

| | |
|---|-----|
| 1. Régime fiscal de l'épargne de longue durée | 78 |
| 2. La réforme de l'impôt des sociétés | 91 |
| 3. Recommandations pour la réforme fiscale | 97 |
| 4. La réforme des chemins de fer dans l'Union européenne | 153 |
| 5. Refonte de l'administration fédérale : l'exemple de Coperfin | 177 |
| 6. Intégration des politiques dans les différents domaines du développement durable | 180 |

Annexes

| | |
|---|-----|
| A.1. Taux de remplacement des allocations de chômage | 233 |
| A.2. Taux de salaire minimum | 236 |
| A.3. Résultats d'études internationales concernant les effets sur le marché du travail du coin fiscal sur le travail | 237 |
| A.4. Illustration du fonctionnement du quotient conjugal et de l'attribution de la quote-part exonérée dans le cas d'un couple marié sans enfants | 240 |
| A.5. Schéma général de calcul de l'impôt des personnes physiques | 243 |

Tableaux

| | |
|---|-----|
| 1. Demande et production | 29 |
| 2. Contributions des composantes de la dépense à la croissance du PIB | 30 |
| 3. Compte d'affectation des ménages | 32 |
| 4. Chômage et vacances d'emploi | 35 |
| 5. L'inflation ventilée entre les différentes composantes de l'indice des prix à la consommation | 37 |
| 6. Coûts salariaux dans le secteur marchand | 39 |
| 7. Prévisions à court terme | 41 |
| 8. Soldes financiers des administrations publiques | 46 |
| 9. Le Programme de stabilité de novembre 2002 | 49 |
| 10. Finances publiques et vieillissement de la population : 2000 à 2050 | 54 |
| 11. L'impact de la modification du coin fiscal sur l'emploi : estimations du FMI | 66 |
| 12. Coût budgétaire de la baisse des cotisations de sécurité sociale | 67 |
| 13. Impact des réformes fiscales et des réformes des prestations sociales depuis 1999 sur les taux nets de remplacement des salariés à bas revenu | 70 |
| 14. Valorisation des stock-options non cotées | 74 |
| 15. Productivité de la TVA | 75 |
| 16. Taux effectifs d'imposition de l'investissement dans un logement acquis à titre de résidence principale | 82 |
| 17. Dépenses fiscales, taux nominaux et taux effectifs de l'impôt sur les sociétés | 84 |
| 18. Taux moyens effectifs d'imposition, pour différentes localisations, d'un investissement effectué par une société mère située dans un pays appliquant le régime de l'exonération | 90 |
| 19. Nouveau barème de l'impôt des sociétés pour les PME | 91 |
| 20. Les avantages fiscaux en faveur de l'investissement direct lorsque le taux de l'impôt des sociétés est de 30 pour cent | 92 |
| 21. Composantes de la croissance dans le secteur des entreprises | 104 |
| 22. Suites données aux recommandations de l'OCDE en matière de réforme structurelle depuis 2000 | 109 |
| 23. Emploi et non-emploi | 120 |
| 24. Durée du chômage et de son indemnisation par catégorie de ménages | 126 |
| 25. Indicateurs financiers pour certaines compagnies de chemins de fer de l'Union européenne | 151 |

| | |
|---|-----|
| 26. Variations de l'emploi dans les chemins de fer des pays européens | 152 |
| 27. Indicateurs de résultats : pollution atmosphérique | 183 |
| 28. Certains engagements dans le domaine de la qualité de l'air | 185 |
| 29. Transports routiers : normes d'émission et émissions | 187 |
| 30. Indicateurs de résultats : déchets | 190 |
| 31. Traitement des déchets dans les régions | 191 |
| 32. Coût de la collecte, du tri et du traitement des déchets | 192 |

Annexes

| | |
|--|-----|
| A.1. Taux de remplacement nets pendant le premier mois de versement des prestations, 1999 | 234 |
| A.2. Taux de remplacement nets 60 mois après la demande d'allocation, 1999 | 235 |
| A.3. Salaire minimum mensuel légal | 236 |
| A.4. Études récentes examinant les effets de la pression fiscale sur le travail | 238 |
| A.5. Réductions générales d'impôt pour revenus de remplacement | 241 |
| A.6. La limitation verticale des réductions d'impôt pour les revenus de remplacement : règle générale | 241 |
| A.7. Barème de l'impôt des personnes physiques avant et après la réforme | 242 |
| A.8. Calendrier d'application de la réforme de l'impôt des personnes physiques | 244 |
| A.9. Coût budgétaire de la réforme de l'impôt des personnes physiques | 244 |
| A.10. Coefficient de Gini pour la population d'âge actif, milieu des années 90 | 250 |
| A.11. Effet de la réforme sur la progressivité et l'effet redistributif de l'impôt des personnes physiques | 252 |

Graphiques

| | |
|---|----|
| 1. Croissance et indicateur conjoncturel de la BNB | 25 |
| 2. Croissance du PIB réel en Belgique et dans la zone euro | 26 |
| 3. Comparaison avec les cycles conjoncturels récents | 27 |
| 4. Exportations en volume, croissance des marchés extérieurs et commandes à l'exportation | 28 |
| 5. Formation de stocks et évaluation du niveau des stocks par les fabricants de produits manufacturés | 31 |
| 6. Utilisation des capacités et investissement des entreprises | 32 |
| 7. Évolution de l'activité et de l'emploi | 34 |
| 8. Inflation sous-jacente | 36 |
| 9. Indice des conditions monétaires (ICM) | 40 |
| 10. Finances des administrations publiques | 44 |
| 11. Dépenses des administrations publiques | 61 |
| 12. Évolution de la charge fiscale et du dosage de la fiscalité | 63 |
| 13. Taux effectifs d'imposition des revenus du travail | 65 |
| 14. Taux marginaux effectifs d'imposition des revenus du travail | 66 |
| 15. Taux des cotisations patronales de sécurité sociale, 2002 | 67 |
| 16. Taux d'emploi par niveau d'instruction | 69 |
| 17. Taux marginaux effectifs d'imposition des bas salaires après la réforme fiscale | 72 |
| 18. Avoirs bruts des organismes de pension et des compagnies d'assurance et actifs financiers des ménages | 80 |
| 19. Part des logements occupés par leur propriétaire dans un certain nombre de pays de l'OCDE | 81 |
| 20. Taux et ratio de l'impôt des sociétés | 84 |
| 21. Écart entre les taux effectifs et les taux nominaux de l'impôt des sociétés | 85 |
| 22. Taux effectifs moyens pour les petites et moyennes entreprises | 86 |

| | |
|--|-----|
| 23. Taux moyens effectifs d'imposition dans la configuration société mère/filiale | 87 |
| 24. Modification des taux moyens effectifs d'imposition en cas d'utilisation d'un centre de coordination belge | 88 |
| 25. Niveau du PIB par habitant, 1970-2001 | 99 |
| 26. Productivité horaire du travail | 100 |
| 27. Productivité et croissance de la production dans le secteur des entreprises (tendances) | 102 |
| 28. Composition de la croissance tendancielle de la productivité du travail | 102 |
| 29. Croissance de la productivité et cycle économique | 103 |
| 30. Taux d'emploi : comparaison internationale, 2001 | 119 |
| 31. Taux d'emploi par classe d'âge | 121 |
| 32. Programme pour les chômeurs âgés et programme de pré-pension | 122 |
| 33. Personnes inoccupées intéressées par un emploi | 124 |
| 34. Incidence du chômage de longue durée | 125 |
| 35. Courbe de Beveridge | 127 |
| 36. Performances des élèves dans les disciplines scientifiques | 128 |
| 37. Temps consacré à l'enseignement des mathématiques et des sciences | 129 |
| 38. Dépenses publiques consacrées aux mesures du marché de travail en 2001 | 137 |
| 39. Formation liée à l'emploi : participation et volume | 142 |
| 40. Évolution récente des prix des appels nationaux et internationaux dans certains pays | 161 |
| 41. Prix des télécommunications dans certains pays | 162 |
| 42. Évolution récente du nombre d'hôtes Internet et de serveurs sécurisés dans les pays de l'OCDE | 165 |
| 43. Coup d'œil sur les hôtes Internet et les serveurs sécurisés | 167 |
| 44. Indicateurs de résultats : pollution atmosphérique | 182 |
| 45. Concentration d'ozone : nombre de jours de dépassement des seuils | 184 |
| 46. Résidus et recyclage | 189 |

Annexes

| | |
|---|-----|
| A.1. Effets sur le marché du travail d'une augmentation du coin fiscal sur les revenus du travail | 232 |
| A.2. Variation cumulée du ratio d'imposition des personnes physiques, 1990-2005 | 245 |
| A.3. Effet redistributif, taux moyen et progressivité de l'impôt des personnes physiques | 251 |
| A.4. Réductions d'impôts par niveau de salaire | 251 |

STATISTIQUES DE BASE DE LA BELGIQUE, 2001

LE PAYS

| | | | |
|--|------|---|-------|
| Superficie totale (milliers de km ²) | 30.5 | Principales agglomérations (milliers d'habitants) : | |
| Superficie agricole (milliers de km ²) | 13.4 | Bruxelles | 964.4 |
| | | Anvers | 931.6 |
| | | Liège | 584.4 |
| | | Gand | 496.6 |

LA POPULATION

| | | | |
|---|--------|-------------------------------------|-------|
| Population (milliers) | 10 263 | Population active totale (milliers) | 4 494 |
| Densité au km ² | 337 | Emploi intérieur total (milliers) : | 4 148 |
| Accroissement net (au 31.12.2000) | 24 048 | Agriculture | 28 |
| Solde net des migrations (milliers, 31.12.2000) | 14 | Industrie et construction | 838 |
| | | Autres activités | 3 282 |

LA PRODUCTION

| | | | |
|--|--------|--|------|
| Produit intérieur brut (milliards d'euros) | 254 | Origine du produit intérieur brut aux prix | |
| Produit intérieur brut par habitant (\$US) | 22 189 | du marché (en pourcentage) : | |
| Investissements bruts fixes : | | Agriculture | 1.3 |
| En pourcentage du PIB | 20.7 | Industrie et énergie | 19.5 |
| Par habitant (\$US) | 4 601 | Construction | 4.7 |
| | | Autres | 74.5 |

L'ÉTAT

| | | | |
|--|-------|---|----|
| Administrations publiques (en pourcentage du PIB) : | | Composition de la Chambre des représentants (nombre de sièges) : | |
| Dépenses courantes | 46.3 | Libéraux | 41 |
| Recettes courantes | 46.9 | Socialistes | 33 |
| Dette brute | 108.6 | Sociaux-chrétiens | 32 |
| | | Écologistes | 20 |
| | | Autres | 24 |
| | | Dernières élections : 13.6.1999 | |

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

| | | | |
|---|------|---|------|
| Exportations de biens et de services (en pourcentage du PIB) | 85.6 | Importations de biens et de services (en pourcentage du PIB) | 82.0 |
| Principaux produits exportés (en pourcentage du total), CTCl, Rev. 3 : | | Principaux produits importés (en pourcentage du total), CTCl, Rev. 3 : | |
| Produits sidérurgiques (67 + 68) | 5.8 | Produits sidérurgiques (67 + 68) | 4.2 |
| Produits chimiques (5) | 19.8 | Produits chimiques (5) | 18.3 |
| Machines et matériels (71 à 77) | 14.9 | Machines et matériels (71 à 77) | 18.0 |
| Produits textiles (65) | 3.2 | Produits textiles (65) | 1.9 |
| Matériel de transport (78 + 79) | 15.2 | Matériel de transport (78 + 79) | 12.9 |
| | | Énergie (3) | 8.7 |

LA MONNAIE

| | | | |
|--|---------|---|--------|
| Taux de conversion irrévocable de l'euro : | 40.3399 | Nombre d'unités monétaires de l'euro par \$US, moyenne journalière : | |
| | | Année | 1.1166 |
| | | Décembre 2002 | 0.9817 |

Noté : On trouvera, dans un tableau de l'annexe, une comparaison internationale de certaines statistiques de base.

Cette étude est publiée sous la responsabilité du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement, qui est chargé de l'examen de la situation économique des pays membres.

La situation économique et les politiques de la Belgique ont été évaluées par le Comité le 18 novembre 2002. Le projet de rapport a ensuite été révisé à la lumière de la discussion et finalement approuvé par le Comité plénier le 19 décembre 2002.

Le projet de rapport du Secrétariat a été établi pour le Comité par David Carey, Hubert Strauss, Gerrit van den Dool et Boris Courède sous la direction de Andreas Wörgötter.

L'étude précédente de la Belgique a été publiée en mars 2001.



Extrait de :
OECD Economic Surveys: Belgium 2003

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/eco_surveys-bel-2003-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2003), « Évaluation et recommandations », dans *OECD Economic Surveys: Belgium 2003*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/eco_surveys-bel-2003-2-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.